

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session régulière du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 juin 2007, à 20h à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

Madame la conseillère
et messieurs les conseillers

Julie Dubois
Julien Dufour
Martial Hovington
Patrice Imbeault
Jacques Morris

Est absente: Pierrette Larouche, conseillère et pro-maire

Est également présente : Madame la directrice générale
et secrétaire-trésorière, Myriam Lessard

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2007;
4. Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilités de crédit;
5. Période de questions;
6. Correspondance :
 - AGA de la SADC - Archéo-Topo, le jeudi 21 juin,
 - AGA du Conseil Régional de la Culture et des Communications de la Côte-Nord, 9 juin à Havre St-Pierre,
 - Tournoi de golf, Conseil de la Première Nation Essipit, 13 juillet à Tadoussac,
 - Souper bénéfique, Association de la rivière Ste-Marguerite, 16 juin à Bardsville,
 - Fondation du centre hospitalier des Nord-Côtiers.
7. Ville de 7-Iles, commandite Jeux du Québec;
8. Résolution au sujet du programme d'emploi –étudiants;
9. Engagement du personnel étudiant;
10. Demande de collaboration pour l'allongement de la piste d'atterrissage;
11. Demande d'installation d'une structure amovible à Arché-Topo;
12. Travaux sur la rue du Bosquet – problématique d'écoulement d'eau;
13. Projet d'affiches, signalisation municipale et touristique;

14. Modification au règlement de colportage;
15. Acceptation des immobilisations au service d'incendie;
16. Poursuite du programme « Crédit de revitalisation »;
17. Parc municipal (terrain de jeux);
18. Nomination d'un pro-maire;
19. Parution de la carte municipale des Bergeronnes dans le journal
Plein jour;
20. Participation des conseillers au Congrès de la FQM;
21. Vente de terrain – madame Nicole Gagnon;
22. Demande d'achat d'un terrain municipal d'une partie de la rue du
Plateau;
23. Période de questions;
24. Varia.

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à l'assemblée

07-06-1914 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout des points suivants à l'item « VARIA » et que cet item demeure ouvert :

- Mandat DAA, développement domiciliaire au Cap Bon Désir
- Offre de service de M. Sébastien Guay
- CJE-Table de concertation Contrat de la direction générale
- Mandat laboraire S.L.
- Prolongement du réseau d'eau, Cap Bon Désir
- Mer et Monde
- Descente sur le chemin à la plage
- Caserne

07-06-1915 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2007 soit et est accepté tel que rédigé et lu par les conseillers après que la correction à la page 925 soit faite soit à la résolution 07-05-1907, d'inscrire plage au lieu de place

07-06-1916 Acceptation de la liste des comptes et certification de disponibilité de crédit de mai 2007

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marial Hovington

APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer du mois de mai 2007 ainsi que la liste des comptes payés pour la période de mai 2007 soient acceptées pour un montant 73 239.19 \$ soit défrayé qu'après que les responsables des comptes aient autorisés le débours.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT 2007

Je, Myriam Lessard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 73 239.19 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2007-06		
ADMQ	Inscription congrès DG	350
Atelier Brisson	Réparation machineries	364.52 \$
ATE-SOU-MA	Plaque pluviale	178.03 \$
Bodycote	Analyses d'eau	585.70 \$
Francis Bouchard	Frais déplacements	50.40 \$
Cain Lamarre	Services professionnels mises en demeures	699.71 \$
CMP Mayer	Équipement incendie	9 756.40 \$
Dépanneur des Berges	Essence machineries	527.81 \$
Dufour transport	Frais transport fournitures aqueduc	34.19 \$
Équipement GMM	Contrat photocopies copieur + fournitures bureau	417.16 \$
Fédération québécoise des mun.	Frais transport test d'eau	68.40 \$
GLR	Frais représentation conseil municipal	178.74 \$
Martial Hovington	Frais déplacements conseiller municipal	102.20 \$
Hydro-Québec	Lumijères de rues	793.46 \$
Patrice Imbeault	Frais déplacement conseiller	18.20 \$
Journal HCN	Annonce Festi-livre mai 2007	119.65 \$
Les entreprises Carl Brassard inc.	Contrat entretien lumières de rue	538.53 \$
L.P. Tanguay	Chlore	403.38 \$
Municipalité de Tadoussac	Quote-part mâchoires de vie 2006	907.95 \$
PG Govern	Formation employés	2 472.72 \$
Pièces D'auto Deschênes enr.	Fournitures plomberie	86.88 \$
Produits BCM ltée.	Fournitures aqueduc et égout	251.92 \$
Quincaillerie Lepage	Fournitures entretien bâtiments	212.10 \$
Régie du Bâtiment	Permis ascenseur Archéo-Topo	71.22 \$
Techno feu	Location camion incendie 6 mai au 6 juin 2007	2 051.10 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Services juridiques - services première ligne 2007	591.92 \$
Ville de Forestville	Achat bacs bleus	300.83 \$
TOTAL:		22 133.12 \$
LISTE DES DÉBOURSÉS 2007-06		

Francine Maltais	Conciergerie	60.00 \$	8192
Francine Maltais	Conciergerie	60.00 \$	8197
Bell Canada	Communications	528.58 \$	8199
Bell mobilité	Communications	32.71 \$	8200
Francine Maltais	Conciergerie	127.50 \$	8201
Francine Maltais	Conciergerie	37.50 \$	8238
Petite caisse	Frais poste - fourniture bureau	180.63 \$	8241
Myriam Lessard	Frais déplacement congrès	440.82 \$	8242
Bell Canada	Communications	170.76 \$	8243
Francine Maltais	Conciergerie	52.50 \$	8244
Luc Caron	Réclamation	225.13 \$	8245
Ministère sécurité publique	Quote-part service police	26 362.00 \$	8247
MRC HCN	Quotes-part gestion matières résiduelles	18 493.34 \$	8248
Ministère du revenu du Québec	Déductions employeur	2 820.46 \$	8251
Receveur général du Canada	Déductions employeur	1 514.14 \$	8250
SOUS-TOTAL:		51 106.07 \$	
TOTAL:		73 239.19 \$	

Période de questions :

Aucune question

Correspondance :

M. le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont pris connaissance du courrier et s'il y a des questions.

07-06-1917 Tournoi de golf, Conseil de la Première nation Essipit, 13 juillet à Tadoussac

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
 APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Francis Bouchard soit le représentant de Les Bergeronnes pour ce tournoi

07-06-1918 Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
 APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Martial Hovington et sa conjointe soient autorisés à participer au souper de la Fondation prévu le 7 juillet 2007 et cas d'absence de ce couple M. Patrice Imbeault et sa conjointe y participe et que les frais de billets soit défrayé par la Municipalité de Les Bergeronnes.

07-06-1919 Ville de Sept-Iles, commandite des Jeux du Québec

CONSIDÉRANT QU'il y a des athlètes de la Municipalité des Bergeronnes qui participeront aux Jeux du Québec à Sept-Iles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le souci du bien-être de ces jeunes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉE PAR la consillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte défrayer la somme de soixante dollars (60,00\$) pour chaque athlète de la Municipalité des Bergeronnes, jusqu'à un maximum de deux (2) jeunes

07-06-1920 Programme Projet Emplois d'été Canada/ Accord

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement fédéral a réduit considérablement les sommes affectées à ce programme depuis au moins 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE qu'en été 2006-2007 la Municipalité n'a pu se prévaloir de ce programme pour l'engagement d'étudiants pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures budgétaires ont un impact majeur sur les ressources financières de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'il y a des répercussions financières pour les étudiants de notre Municipalité;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR la consillère Julie Dubois
Et RESOLU À L'Unanimité

QUE la Municipalité des Bergeronnes blâme le gouvernement fédéral sur cette prise de décision ;

QU'une copie de la résolution soit remise au député Michel Guimond pour que celui-ci la dépose à l'assemblée nationale;

07-06-1921 Engagement du personnel étudiant, été 2007

CONSIDÉRANT QUE LA Municipalité de Les Bergeronnes a procédé à une ouverture de postes pour un étudiant comme aide à l'entretien des terrains appartenant à la Municipalité pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cet employé n'effectuera pas le travail des employés de la dite Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR la consillère Mme Julie Dubois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité procède à l'engagement de M. Carl Migneault pour une période de 8 semaines à un salaire de 9,00\$ à raison horaire variable entre 30 et 40 heures semaine. Bergeronnes.

**07-06-1922 Demande d'installation d'une structure amovible
d'Arché-Topo**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Archéo-Topo a reçu une demande officielle pour annexer une structure amovible à son édifice par le Conseil de Bande ESSIPIT;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a dûment accepté par voie de résolution de permettre l'installation d'une telle structure;

CONSIDÉRANT QUE le dossier et les plans furent déposés auprès des membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Patrice Imbeault

APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois

Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise l'installation d'une telle structure pour une période d'un an;

QUE les deux parties en cause, produisent une évaluation de la saison sur l'utilité de cette structure amovible;

QUE la structure soit enlevée lors de la fin de la saison du Centre Archéo-Topo

**07-06-1923 Travaux sur la Rue du Bosquet, problématique
d'écoulement d'eau**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont sensibilisés au problème de la rue du Bosquet qui perdure depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu désignation pour valider les faits et apporter des solutions aux problèmes afin de régler la situation à la satisfaction des contribuables de la rue;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour

Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il y a dépôt de document identifiant les problèmes avec les solutions proposées suggérés par les conseillers-responsables;

QUE la Municipalité produise une demande de soumissions auprès d'entrepreneurs qualifiés pour faire les travaux proposés dans la rue du Bosquet en produisant des plans et devis;

QUE les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais possible et que la Municipalité assume les frais de ces dits travaux en gravier ou en asphalte;

QUE les coûts des travaux soient présentés au Conseil pour approbation;

QUE le responsable du dossier soit le conseiller Martial Hovington;

07-06-1924 Projet d'affiches, signalisation municipale et touristique

CONSIDÉRANT QUE les années antérieures la signalisation dans la municipalité des Bergeronnes était déficiente;

CONSIDÉRANT QU'aucun projet ne fut élaboré pour régularise la situation sur l'affichage pendant la saison estivale;

Considérant que LA Municipalité a consulté la Corporation touristique ainsi que l'inspecteur sur la réglementation et l'ATR;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il y ait statut quo concernant la signalisation sur le réseau routier de la dite Municipalité;

QUE les seules affiches permises doivent correspondre aux critères suivants :

1. Pancarte bleue des Association touristiques régionales
2. Pancarte bleue similaire réalisée par une firme respectant celles érigées par les Associations touristiques régionales
3. Respecter les bornes des rues règlementées par le Ministère des Transports
4. Avoir obtenu préalablement l'accord de la municipalité.

QUE les pancartes pour annoncer la tenue d'un évènement de courte durée (maximum 3 jours) seront permises toujours avec autorisation

QUE la Municipalité des Bergeronnes et la Corporation touristique s'engage à déposer à la population un projet d'identification aux couleurs bergeronnaises

Avis de motion, modification au règlement relatif au colportage et au commerce itinérant (HCN-1004)

Je, soussignée, Julie Dubois, conseillère de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement HCN-1004 modifiant du colportage et du commerce itinérant sur le territoire de la Municipalité des Bergeronnes

07-06-1925 Acceptation des immobilisations du Service d'incendie

CONSIDÉRANT QU'à l'entente inter municipal d'incendie de Forestville, le service d'incendie doit présenter une demande d'achat d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser ceux-ci par voie de résolution;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Martial Hovington

APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

Et RESOLU À

QUE la Municipalité accepte de défrayer les coûts de 21 400.00\$ pour les frais d'immobilisations pour l'année 2007

07-06-1926 Programme de « Crédit de revitalisation »

CONSIDÉRANT QUE ce programme est actif à la Municipalité des Bergeronnes depuis déjà plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet aux contribuables d'avoir un crédit de taxes sur leurs investissements immobiliers pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations faites à leur résidence augmente la valeur du parc immobilier des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité poursuivre ce programme jusqu'au 31 décembre 2007;

QU'une évaluation sommaire soit faite pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2007;

07-06-1927 Parc municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité réactive le dossier du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut rendre conforme les surface de la patinoire et du court de tennis dans le but d'une meilleure utilisation et de hausser l'utilisation de ses équipements récréatifs;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Morris
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Julie Dubois soit autorisée à travailler, à monter le projet de réaménagement de l'aire de jeux situé en arrière de l'édifice Albert Jean

QUE Mme Dubois soit autorisé à faire des demandes de contributions financières pour le développement dudit projet;

07-06-1928 Nomination d'un pro-maire

L EST PROPOSÉE PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. Martial Hovington soit et est nommé pro-maire pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2007.

07-06-1929 Parution de la carte municipale des Bergeronnes dans le journal Pein jour

CONSIDÉRANT QU'a chaque année, le journal prépare une édition spéciale avec une carte des municipalités de la Haute Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la parution de cette carte est un support aux micros, petites et moyennes entreprises de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE la parution est une plus-value de l'offre touristique de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'il y a opportunité que la Corporation touristique des Bergeronnes participe à 50% du coût total du projet :

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de participer à ce cahier spécial qui sera disponible dans l'édition du 28 juin prochain.

QUE la Municipalité fasse une demande à la Corporation sur le partage des frais de cette publicité à 50% des frais de 350.00\$

07-06-1930 Participation des conseillers au Congrès de la FQM

CONSIDÉRANT QUE deux nouveaux conseillers se sont joints dernièrement au conseil municipal des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de M. le Maire d'y participer;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
Et RESOLU À

QUE Madame Julie Dubois, Messieurs Jacques Morris et Francis Bouchard assistent au Congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 27-28 et 29 septembre 2007 en respectant le cadre budgétaire définie dans les prévisions budgétaires;

07-06-1931 Vente de terrain, Madame Nicole Gagnon

CONSIDÉRANT QUE Mme Nicole Gagnon veut acheter la parcelle de terrain de la Municipalité où est sise sa résidence du 909 Rang St-Joseph, Les Bergeronnes correspondant à la partie 43A-3 partie, d'une superficie de 386.2m carré;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gagnon ne peut vendre sa résidence considérant que cette partie de lot appartient à la Municipalité des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉE PAR le conseiller Patrice Imbeault
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington

Et RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité accepte de vendre cette partie de lot à Mme Nicole Gagnon;

Que M. Jean Roy , arpenteur et la notaire Nathalie Ross vérifie les titres et procède à la vente du dit terrain;

QUE l'acte notarié doit garantir à la Municipalité les conditions suivantes :

Mme Nicole Gagnon sera tenue d'accorder, sans frais, un droit de passage à vie soit à pied ou en voiture à l'endroit indiqué par la Municipalité à toute personne qui, de l'avis de celle-ci, en justifie la nécessité;

Respecter et réinscrire les servitudes ou charges existants que pourrait découvrir le notaire lors de l'examen des titres;

Aux servitudes à créer à l'acte notarié suite à l'analyse, par le notaire, d'éléments tels qu'un cours d'eau, infrastructures d'Hydro-Québec, etc.;

A l'application de la Loi sur le territoire agricole et à la Loi sur les biens culturels suite aux vérifications de la notaire. Si une autorisation est nécessaire, vous devez vous assurer de l'obtenir, et ce, à vos frais;

Que la Municipalité a le droit en tout temps d'exécuter des travaux sur cette partie de terrain donnant accès au pont au moment jugé opportun;

Que la Municipalité remettra la surface tant l'état tel que vu préalablement aux dits travaux;

QUE la Municipalité accepte de vendre la partie du terrain pour une somme de cinq (500.00\$) dollars;

07-06-1932 Demande d'achat d'un terrain municipal d'une partie de la rue du Plateau

ATTENDU QUE si la vente de ce terrain n'en fraie aucune réglementation municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité devra en tout temps avoir un droit d'accessibilité à son terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité ne s'opposera pas à la vente du dit terrain si respect de la réglementation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées par l'assistance traitent des sujets suivants :

Installation de la structure amovible à l'édifice Archéo-Topo
Mer et Monde, installation de « rack » pour les kayaks afin d'offrir leurs services à la marina

Règlement sur les nuisances

Limite de vitesse sur la rue Principale

Le dossier de la piste d'atterrissage de l'aéroport

L'embellissement dans la Municipalité

VARIA

07-06-1933 Développement domiciliaire, Mandat à la firme DAA

CONSIDÉRANT QU'un promoteur propose à la Municipalité des Bergeronnes de faire un développement domiciliaire dans le secteur de Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement de la Municipalité sera considérable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer de la construction minimum de résidences afin que l'investissement demandé soit rentable;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité doit rédiger un protocole sur les obligations de chaque partenaire dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Morris

APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité donne un mandat à la firme DAA pour la rédaction du protocole d'entente entre les parties pour une somme variant entre 1,000\$ à 1,500\$ dollars et autorise que des travaux d'amélioration du chemin d'accès à la place soient effectués pour une somme de 1 500.000 \$,

07-06-1934 Offre de service en comptabilité de M. Sébastien Guay

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la vérification comptable de la firme Malette et de la réception de la lettre de constatations par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un portrait réel de sa situation financière :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois

APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité des Bergeronnes engage M. Sébastien Guay pour une période indéterminé sur une horaire variable et que le coût de ses services est de 40,00\$/heure

07-06-1935 Contrat direction générale

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la direction générale respecte la convention collective des employés de la Municipalité des Bergeronnes ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault

APPUYÉ PAR le conseiller Marttial Hovington

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité procède à la signature du contrat de la direction générale.

07-06-1936 Mandat à Laboratoire S.L. de Chicoutimi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a comme obligation de procéder à la mise normes des Infrastructures de l'eau potable selon les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie du programme de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser la recherche en eau potable, la Municipalité doit s'adjoindre les services d'un laboratoire professionnel pour la recherche, l'analyse des données, l'établissement des lieux de forage potentiels et la construction d'un puits d'essai en eau;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller martial Hovington
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité accepte l'offre de service de Laboratoire S.L. datée du 25 avril 2007 pour procéder à la recherche en eau souterraine et d'assurer un suivi rigoureux dans ce dossier pour une somme de 16,000\$

07-06-1937 Mer et Monde, nouveau service au site d'Archéo-Topo

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mer et Monde des Bergeronnes veut offrir un nouveau service pour de kayak sur le fleuve à partir du site d'Archéo-Topo;

CONSIDÉRANT QUE cet établissement appartient à la Municipalité et que celle-ci a une entente de service avec Arché-Topo;

CONSIDÉRANT QUE Mer et Monde veut avoir un espace pour le dépôt d'un support à kayak sur les lieux;

CONSIDÉRANT QU'il y a un litige entre Archéo-Topo et Mer et Monde pour l'établissement de ce nouveau service;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR la conseillère Julie Dubois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité rencontre le conseil d'administration d'Archéo-Topo le plus rapidement possible pour élucider la problématique.

07-06-1938 Ajournement

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Julie Dubois
APPUYÉ PAR le conseiller Martial Hovington
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente session régulière soit ajournée au 18 juin 2007 à 19 heures.

07-06-1939 Fermeture de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Martial Hovington

Que l'assemblée soit et est levée à 22h00

Francis Bouchard
Maire

Myriam Lessard
Secrétaire-trésorière
et directrice générale